

Réf. ANRE/DR/SCH/03/20

Rabat, le 20/11/2020

DECISION

Le Président de L'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité

- **Vu** le Dahir n°1.16.60 du 17 Chaabane 1437 (24 Mai 2016) portant promulgation de la loi n°48.15 relative à la régulation du secteur de l'électricité et à la création de l'autorité nationale de régulation de l'électricité.
- **Vu** le Dahir n°1.58.008 du 4 Chaabane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la fonction publique tel qu'il a été modifié et complété.
- **Vu** le Dahir n°1.77.216 du 20 Chaoual 1397 (4 Octobre 1977) créant un régime collectif d'allocation de retraite, tel qu'il a été modifié et complété ;
- **Vu** la loi n°012.71 du 12 kaada 1391 (30 DECEMBRE 1971) Fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'état, des municipalités et des établissements publics affiliés au régime des pension civiles telle qu'elle a été modifiée ;
- **Vu** le Statut du Personnel de L'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité tel qu'il a été approuvé par le conseil de l'ANRE et le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- **Vu** la Circulaire du Chef du Gouvernement n°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22/10/2012) relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;
- **Vu** la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- **Vu** la loi cadre pour le recrutement au titre de l'année 2020, approuvée par le conseil de l'ANRE et le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;



DECIDE

Article Premier :

L'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité lance un appel à candidature, pour occuper les postes de responsabilité suivants :

- Directeur de la Tarification et des Investissements
- Directeur des accès aux réseaux de l'électricité
- Directeur des Affaires Juridiques

Article 2 : Profils requis :

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant, à la fois, les conditions suivantes, à la date de la publication de la présente décision :

- Appartenir au moins à la catégorie cadre ou grade assimilé à administrateur 2^{ème} grade ou ingénieur d'Etat 1^{er} grade ;
- Être titulaire, d'au moins d'un diplôme Bac+5, permettant l'accès à la catégorie cadre ou cadre supérieur ou grade assimilé ;
- Les Candidats pour les postes doivent être des experts dans le domaine des postes choisis ;
- Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 12 ans ;
- Avoir exercé une fonction de responsabilité (au moins chef de Département, de Division, ou assimilé) ;

Article 3 : Descriptif du poste :

Les missions des postes ainsi que les compétences requises sont fixées dans les fiches de poste jointes à la présente décision.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature remplie selon le modèle joint en annexe ;
- Un Curriculum Vitae, indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés auparavant ;



- Copies des diplômes obtenus ;
- Copies des attestations de travail et tous autres documents Justifiant les conditions demandées pour occuper les postes en question.
- Une présentation, exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement du poste à pourvoir.

Article 5 : Modalité de candidature :

- Les candidats intéressés par le poste doivent adresser leurs dossiers de candidature obligatoirement en version électronique à l'adresse suivante Recrutement-directeurs-anre@hr-transformation-ma.com (**mentionnez en objet l'intitulé du poste pourvu**), au plus tard le 05 décembre 2020 à 17h00 (Inclus).

Article 6 : Déroulement de la sélection :

- Une commission désignée par le Président de l'ANRE se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.
- Le lieu de l'entretien sera communiqué par mail au candidat retenus.

Article 7 : Publication :

La présente décision, les fiches de postes, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs de l'appel à candidature seront publiés sur le portail des emplois publics www.emploi-public.ma et dans les locaux de l'ANRE.

Sera rejeté tout dossier :

- Non enregistré via l'adresse mail dédiée à cette opération de recrutement ;
- Parvenu hors délai via l'adresse électronique Recrutement-service-ANRE@hr-transformation-ma.com
- Qui manque d'un ou plusieurs documents demandés.



Le Président de l'Autorité Nationale
de Régulation de l'Électricité
Signé : Abdelatif BARDACH